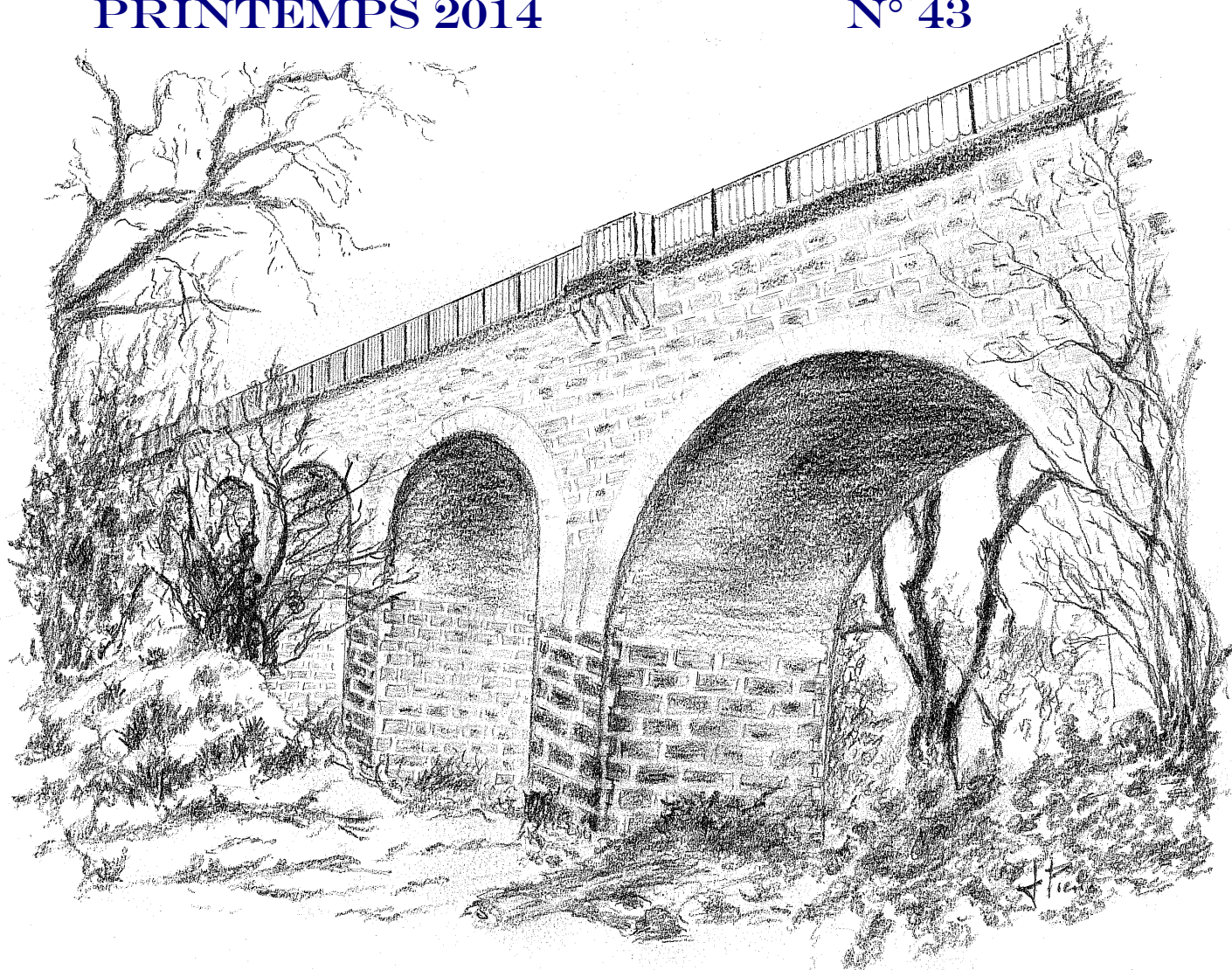


LA GAZETTE

PRINTEMPS 2014

N° 43



Mot du Maire

Dans ce numéro : Pages

Mot du Maire 1
Conseils Municipaux 2/3/4
En direct de la Mairie 4
Élections 4/5
Liste Artisans..... 6
Informations 7
Associations 8/9/10
Date à retenir 10

Chers concitoyens,

Votre équipe municipale est à présent constituée.

Je tiens à vous témoigner, en mon nom et en celui des conseillers, de ma grande fierté d'être à nouveau à vos côtés et vous remercie de la confiance que vous nous avez à nouveau accordée. Je suis ravie de reconduire cette nouvelle équipe. Je remercie les élus pour leur engagement à mes côtés, à vos côtés.

La mission que nous acceptons d'endosser est le gage de notre amour pour St-Pantaléon les vignes, pour ces femmes, ces hommes, ces enfants, qui y vivent, pour nos viticulteurs et agriculteurs, pour nos entreprises locales, pour nos associations, pour notre école, pour notre patrimoine, pour notre campagne.

Votre équipe municipale est dotée d'un esprit honnête, volontaire, objectif, d'écoute et d'un vrai désir d'œuvrer pour vous et dans l'intérêt général ! Notre tâche n'est pas simple mais elle n'est pas ingrate. Notre village vaut la peine que l'on se démène, que l'on se batte, qu'on le dynamise, et l'embellisse, et ce que nous comptons, avec vous, poursuivre !

Votre Maire, Céline LASCOMBES

Conseils municipaux

Du 13 janvier 2014

Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2013 à 5 pour et 3 abstentions.

M
a
d
a
m
e

l
e

M
a
i
r
e

e
x
p
o
s
e

a
u
x

é
l
u
s

q
u
e

l
a

m
a
i
s
o
n

d
e

r
e
t
r
a
i
t
e

Du 13 janvier 2014

Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2013 à 5 pour et 3 abstentions.

M
a
d
a
m
e

l
e

M
a
i
r
e

e
x
p
o
s
e

a
u
x

é
l
u
s

q
u
e

l
a

m
a
i
s
o
n

d
e

r
e
t
r
a
i
t
e

Du 13 janvier 2014

Approbation du compte-rendu du 10 décembre 2013 à 5 pour et 3 abstentions.

M
a
d
a
m
e

l
e

M
a
i
r
e

e
x
p
o
s
e

a
u
x

é
l
u
s

q
u
e

l
a

m
a
i
s
o
n

d
e

r
e
t
r
a
i
t
e

Du 11 mars 2014

Approbation du compte-rendu du 10 février 2014 à 7 pour et 2 abstentions. Un élu est arrivé à 20h et a pris part aux votes à partir du dossier de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GÉNÉRAL 2013

<u>Section Fonctionnement</u>	Dépenses 346 075.10€
	Recettes 439 281.22€
Report de l'exercice 2012.....	64 961.48€
<u>Section Investissement</u>	Dépenses 165 731.67€
	Recettes 134 049.68€
Report de l'exercice 2012.....	- 5 958.50€

Résultat cumulé

Dépenses 517 765.27€
Recettes 638 292.38€

Affectation de résultat

Solde d'exécution de la section fonctionnement +	93 206.12€
Solde d'exécution d'investissement -	31 681.99€
Besoin à investissement	+ 61 940.49€
Excédent fonc. reporté	96 227.11€

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion de la trésorerie sont concordants. Le compte administratif M 14 2013 a été voté à 7 pour et 2 abstentions.

PROJET DE SUBVENTIONS EN VUE DU BP 2014

Madame le Maire fait part des subventions qui ont été octroyées au dernier budget. Les élus sont favorables au maintien de ces subventions pour les mêmes organismes.

DEMANDE D'EMPRUNT TRAVAUX CITE RESIDENTIELLE

Madame LASCOMBES rappelle aux élus la réunion avec les membres de la commission budget avec qui un point a été fait concernant le futur emprunt pour la cité résidentielle.

La Caisse d'Épargne et le Crédit agricole ont été contactés et fait des propositions pour deux types d'emprunt. Celui retenu avec la commission est la proposition d'un emprunt de 150 000€ remboursable sur 10 ans. Cet emprunt est prévu au budget primitif de 2014 et la municipalité peut l'envisager à partir du mois de mai. Une décision sera prise et l'emprunt contracté dès lors que les travaux seront planifiés.

VOTE DES TAUX

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition, pour lequel elle soumet au Conseil des taux de référence 2014 inchangés à ceux de 2013.

* Taxe Habitation	16.65%
* Taxe Foncière Bâti	15.74%
* Taxe Foncière Non Bâti	53.79%

L
a

C
F
E

n
,
e
s
t

p
l
u
s

p
e
r

Du 11 mars 2014

Approbation du compte-rendu du 10 février 2014 à 7 pour et 2 abstentions. Un élu est arrivé à 20h et a pris part aux votes à partir du dossier de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GÉNÉRAL 2013

<u>Section Fonctionnement</u>	Dépenses 346 075.10€
	Recettes 439 281.22€
Report de l'exercice 2012.....	64 961.48€
<u>Section Investissement</u>	Dépenses 165 731.67€
	Recettes 134 049.68€
Report de l'exercice 2012.....	- 5 958.50€

Résultat cumulé

Dépenses 517 765.27€
Recettes 638 292.38€

Affectation de résultat

Solde d'exécution de la section fonctionnement +	93 206.12€
Solde d'exécution d'investissement -	31 681.99€
Besoin à investissement	+ 61 940.49€
Excédent fonc. reporté	96 227.11€

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion de la trésorerie sont concordants. Le compte administratif M 14 2013 a été voté à 7 pour et 2 abstentions.

PROJET DE SUBVENTIONS EN VUE DU BP 2014

Madame le Maire fait part des subventions qui ont été octroyées au dernier budget. Les élus sont favorables au maintien de ces subventions pour les mêmes organismes.

DEMANDE D'EMPRUNT TRAVAUX CITE RESIDENTIELLE

Madame LASCOMBES rappelle aux élus la réunion avec les membres de la commission budget avec qui un point a été fait concernant le futur emprunt pour la cité résidentielle.

La Caisse d'Épargne et le Crédit agricole ont été contactés et fait des propositions pour deux types d'emprunt. Celui retenu avec la commission est la proposition d'un emprunt de 150 000€ remboursable sur 10 ans. Cet emprunt est prévu au budget primitif de 2014 et la municipalité peut l'envisager à partir du mois de mai. Une décision sera prise et l'emprunt contracté dès lors que les travaux seront planifiés.

VOTE DES TAUX

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition, pour lequel elle soumet au Conseil des taux de référence 2014 inchangés à ceux de 2013.

* Taxe Habitation	16.65%
* Taxe Foncière Bâti	15.74%
* Taxe Foncière Non Bâti	53.79%

L
a

C
F
E

n
,
e
s
t

p
l
u
s

p
e
r

Dépenses d'investissement : Immob. 1 000 € Immob. en cours 102 066 €
 Dépenses imprévues 22 879 € Op.d'ordre transfert entre sect. 1 050 € Restes à réaliser 30 000 € **Recettes d'investissement :** Dotations 21 692 € Virement de la Sect. Fonct. 65 000 € Op.d'ordre transfert entre sect. 18 355 € Solde d'exécution 61 197 € Les élus ont voté et se sont prononcés favorablement à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Accès PMR mairie :** le dossier est en cours pour le dépôt d'une déclaration préalable auprès de la DDT.
- **Fuite d'eau identifiée :** Madame Le Maire fait part de la localisation de la fuite d'eau sur le village. Le problème est à présent réglé. Abandon des autres recherches. La télésurveillance, votée au conseil municipal du 21 octobre 2013, est en cours de réalisation à la station de pompage.
- **Élections municipales :** établissement du tableau de permanence pour la journée électorale du 23 mars prochain.

➤ **Qualité de l'eau au village :** un élu expose que, d'après le site Internet de « UFC QUE CHOISIR », la qualité de l'eau au village serait de qualité médiocre. Madame L'ASCOMBES lui fait part d'un courrier émanant de l'ARS la semaine dernière

Dépenses d'investissement : Immob. Incorp. 1 000 € Immob. en cours 102 066 € Dépenses imprévues 22 879 € Op.d'ordre transfert entre sect. 1 050 € Restes à réaliser 30 000 € **Recettes d'investissement :** Dotations 21 692 € Virement de la Sect. Fonct. 65 000 € Op.d'ordre transfert entre sect. 18 355 € Solde d'exécution 61 197 € Les élus ont voté et se sont prononcés favorablement à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Accès PMR mairie :** le dossier est en cours pour le dépôt d'une déclaration préalable auprès de la DDT.
- **Fuite d'eau identifiée :** Madame Le Maire fait part de la localisation de la fuite d'eau sur le village. Le problème est à présent réglé. Abandon des autres recherches. La télésurveillance, votée au conseil municipal du 21 octobre 2013, est en cours de réalisation à la station de pompage.
- **Élections municipales :** établissement du tableau de permanence pour la journée électorale du 23 mars prochain.

➤ **Qualité de l'eau au village :** un élu expose que, d'après le site Internet de « UFC QUE CHOISIR », la qualité de l'eau au village serait de qualité médiocre. Madame L'ASCOMBES lui fait part d'un courrier émanant de l'ARS la semaine dernière évoquant l'inverse

En direct de la Mairie

Etat Civil

Naissance :

- * Lola BAYET
Née le 31 décembre 2013 à Montélimar
- * Sévane DEMANGET
Née le 10 janvier 2014 à Vienne
- * Pauline MANCIP (petite fille de M. et Mme MANCIP Jean-Pierre)
Née le 20 février 2014 à Montélimar
- * Hugo BLACKETT (petit fils de M. et Mme BLACKETT Philippe)
Né le 1er mars 2014 à Gap

Mariage :

- Une erreur s'est glissée dans la dernière Gazette : Fatima BENZIK est la jeune mariée. Avec toutes nos excuses.

Décès :

- Mme BARTHELEMY Michèle
Décédée le 9 janvier 2014 à Valréas
- M. RAISON Henri
Décédé le 27 février 2014 à Saint Pantaléon les Vignes



Élections Municipales

Suffrages obtenus par chaque candidat / 1er tour des élections du 23 mars 2014

Candidats

EYDOUX Guy
FELIX Françoise
LAMBEAUX Brice
LASCOMBES Céline
LAURENT René

Voix

225
211
214
212
208

Élection du 23 mars 2014

Inscrits prévus : 370 Inscrits : 357
 Absentions : 96 Votants : 261
 Blancs / Nuls : 8 Exprimés : 253

Candidats

MANIERE Jean-Albert
ROUSSIN Jean-Marie
SERRES Olivier
SERVES Paul
VALOIS Christophe

Voix

220
212
223
210
237

Pas de 2ème tour le 30 mars 2014

Informations

L'eau en liberté surveillée

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.

Agence Régionale de Santé :

Bilan qualité de votre eau potable 2013 - Mars 2014 -

L'eau en liberté surveillée

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollution.

L'eau en liberté surveillée

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

Suite à une remarque d'un élu au dernier Conseil Municipal du 11 mars, faisant part de la mauvaise qualité de l'eau dans le village d'après le site de « UFC QUE CHOISIR ». La commune a demandé des explications à l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, Délégations Départementale de la Drôme, Valence. Voici sa réponse du jeudi 20 mars 2014 :

« L'enquête Que Choisir relayée par le Dauphiné Libéré du 26 février 2014 classe Saint Pantaléon les Vignes parmi les "mauvais élèves drômois", en créditant la commune de moins de 75 % d'analyses conformes. Le bilan ci-joint* montrent au contraire une excellente qualité sur la période 2009-2014 : 100 % de résultats conformes pour les paramètres ECOLI et STRF concerné par une limite de qualité impérative = 0. C'est la présence sporadique de quelques bactéries ~~de moins de 1000 unités par litre~~ qui a été prise en compte pour la classification. L'enquête Que Choisir pour sa part, classe la commune. Le dépassement de références Si votre eau chaude sanitaire est produite

Suite à une remarque d'un élu au dernier Conseil Municipal du 11 mars, faisant part de la mauvaise qualité de l'eau dans le village d'après le site de « UFC QUE CHOISIR ». La commune a demandé des explications à l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, Délégations Départementale de la Drôme, Valence. Voici sa réponse du jeudi 20 mars 2014 :

« L'enquête Que Choisir relayée par le Dauphiné Libéré du 26 février 2014 classe Saint Pantaléon les Vignes parmi les "mauvais élèves drômois", en créditant la commune de moins de 75 % d'analyses conformes. Le bilan ci-joint* montrent au contraire une excellente qualité sur la période 2009-2014 : 100 % de résultats conformes pour les paramètres ECOLI et STRF concerné par une limite de qualité impérative = 0. C'est la présence sporadique de quelques bactéries coliformes (référence de qualité = 0), qui a été prise en compte pour la classification. L'enquête Que Choisir pour sa part, classe la commune. Le dépassement de références Si votre eau chaude sanitaire est produite

Suite à une remarque d'un élu au dernier Conseil Municipal du 11 mars, faisant part de la mauvaise qualité de l'eau dans le village d'après le site de « UFC QUE CHOISIR ». La commune a demandé des explications à l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, Délégations Départementale de la Drôme, Valence. Voici sa réponse du jeudi 20 mars 2014 :

« L'enquête Que Choisir relayée par le Dauphiné Libéré du 26 février 2014 classe Saint Pantaléon les Vignes parmi les "mauvais élèves drômois", en créditant la commune de moins de 75 % d'analyses conformes. Le bilan ci-joint* montrent au contraire une excellente qualité sur la période 2009-2014 : 100 % de résultats conformes pour les paramètres ECOLI et STRF concerné par une limite de qualité impérative = 0. C'est la présence sporadique de quelques bactéries coliformes (référence de qualité = 0), qui a été prise en compte pour la classification. L'enquête Que Choisir pour sa part, classe la commune. Le dépassement de références Si votre eau chaude sanitaire est produite



Repas des villageois

Nos Aînés ainsi que des plus jeunes du village étaient nombreux pour le repas des villageois du dimanche 12 janvier. L'apéritif a été offert par la municipalité, suivi des vœux du Maire . Un bon repas servi par l'équipe de l'Auberge a conclu la journée. RDV est donné pour janvier 2015.



« Club de 4 saisons »

Février bien rempli pour notre club, un grand remerciement aux membres du club pour l'organisation de notre premier concours de belote, 38 équipes ont été présentes le 16 février 2014. Suivi du 27 février à midi pour notre rendez vous annuel à l'Auberge du village pour déguster un succulent repas, notre assemblée générale a débuté à 15 heures. Renouvellement du bureau ; projets de belotes, de concours de boules, de voyages avec inter-club de

voyages avec inter-club de Nyons et Moulins Anim ; ont été au programme. Nous remercions Mme LASCOMBES Céline, pour sa présence et le prêt de la petite salle pour nos besoins mensuels.

Notre nouveau bureau se compose : Mme FAGE Monique, Présidente. Mme GROSSET Raymonde, Vice-Présidente. Mme GOURDON Eliette, Secrétaire. M. PETIT Max, Secrétaire adjoint. Mme VARVAT Monique, Trésorière. Mme MANIERE Françoise,

Trésorière adjointe.

Et toujours notre RDV du jeudi à 14 H. à la salle du « Club des 4 saisons ».



Comité des Fêtes

ASSEMBLEE GENERALE

Le 14 mars 2014 à 20h30, le comité des fêtes s'est réuni pour son assemblée générale. La Présidente, Nadine Sauvan-Magnet, remercie Madame le Maire pour sa présence, la municipalité pour son soutien, ainsi que tous les membres du comité des fêtes. Elle remercie également Fernand Bozzato et la famille Bayet pour leur aide.

La Présidente retrace ensuite les activités qui ont eu lieu en 2013 puis évoque les activités prévues pour 2014 :

le concours de belote a connu un succès le samedi 11 janvier.

Dimanche 23 mars : pièce de théâtre « l'anniversaire » jouée par la compagnie VOLT.

La journée karting aura lieu probablement le 11 mai à Lavilledieu. Réservation auprès de Fred Bayet.

La sortie pedestre est prévue le 18 mai : circuit autour du village d'Eyrolles (environ 15 km, 500 m de dénivelé). Cette rando est organisée par Denise et Francis Clier.

Le vide-grenier aura bien sûr lieu le 1er mai (réservation auprès de Françoise Manière).

À partir de cette année une **fête de la musique** se déroulera le samedi 21 juin sur la place du village. Christophe Maurin lance un appel aux musiciens amateurs qui souhaiteraient participer ce jour-là. L'inscription ne sera validée que lorsque cette somme aura été

Le 1er mai, sinon, cet événement sera redistribué à la place du village le samedi 1er mai. Rendez-vous à 8 heures sur la place du village le samedi 1er mai (réservation impérative) et bal avec Song Family ; jeu d'artifice le dimanche soir.

ASSEMBLEE GENERALE

Le 14 mars 2014 à 20h30, le comité des fêtes s'est réuni pour son assemblée générale.

La Présidente, Nadine Sauvan-Magnet, remercie Madame le Maire pour sa présence, la municipalité pour son soutien, ainsi que tous les membres du comité des fêtes. Elle remercie également Fernand Bozzato et la famille Bayet pour leur aide.

La Présidente retrace ensuite les activités qui ont eu lieu en 2013 puis évoque les activités prévues pour 2014 :

le concours de belote a connu un succès le samedi 11 janvier.

Dimanche 23 mars : pièce de théâtre « l'anniversaire » jouée par la compagnie VOLT.

La journée karting aura lieu probablement le 11 mai à Lavilledieu. Réservation auprès de Fred Bayet.

La sortie pedestre est prévue le 18 mai : circuit autour du village d'Eyrolles (environ 15 km, 500 m de dénivelé). Cette rando est organisée par Denise et Francis Clier.

Le vide-grenier aura bien sûr lieu le 1er mai (réservation auprès de Françoise Manière).

À partir de cette année une **fête de la musique** se déroulera le samedi 21 juin sur la place du village. Christophe Maurin lance un appel aux musiciens amateurs qui souhaiteraient participer ce jour-là. L'inscription ne sera validée que lorsque cette somme aura été

Le 1er mai, sinon, cet événement sera redistribué à la place du village le samedi 1er mai. Rendez-vous à 8 heures sur la place du village le samedi 1er mai (réservation impérative) et bal avec Song Family ; jeu d'artifice le dimanche soir.

Le Trésorier, Marc Lapointe, présente ensuite le bilan financier.

Nadine Sauvan-Magnet annonce à l'assemblée qu'elle souhaite quitter la présidence du comité des fêtes et

ASSEMBLEE GENERALE

Le 14 mars 2014 à 20h30, le comité des fêtes s'est réuni pour son assemblée générale.

La Présidente, Nadine Sauvan-Magnet, remercie Madame le Maire pour sa présence, la municipalité pour son soutien, ainsi que tous les membres du comité des fêtes. Elle remercie également Fernand Bozzato et la famille Bayet pour leur aide.

La Présidente retrace ensuite les activités qui ont eu lieu en 2013 puis évoque les activités prévues pour 2014 :

le concours de belote a connu un succès le samedi 11 janvier.

Dimanche 23 mars : pièce de théâtre « l'anniversaire » jouée par la compagnie VOLT.

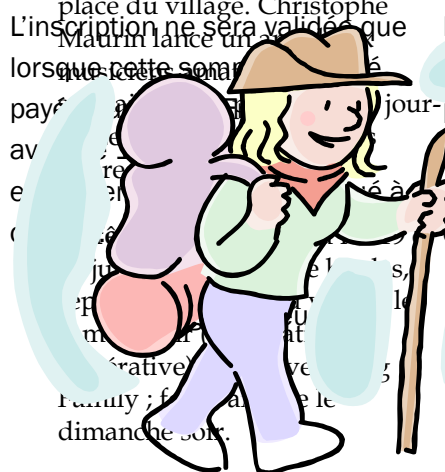
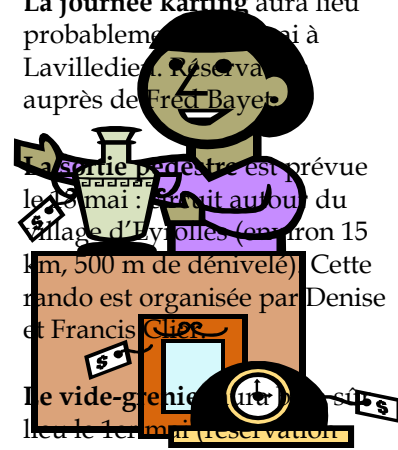
La journée karting aura lieu probablement le 11 mai à Lavilledieu. Réservation auprès de Fred Bayet.

La sortie pedestre est prévue le 18 mai : circuit autour du village d'Eyrolles (environ 15 km, 500 m de dénivelé). Cette rando est organisée par Denise et Francis Clier.

Le vide-grenier aura bien sûr lieu le 1er mai (réservation auprès de Françoise Manière).

À partir de cette année une **fête de la musique** se déroulera le samedi 21 juin sur la place du village. Christophe Maurin lance un appel aux musiciens amateurs qui souhaiteraient participer ce jour-là. L'inscription ne sera validée que lorsque cette somme aura été

Le 1er mai, sinon, cet événement sera redistribué à la place du village le samedi 1er mai. Rendez-vous à 8 heures sur la place du village le samedi 1er mai (réservation impérative) et bal avec Song Family ; jeu d'artifice le dimanche soir.



Dimanche 13 Avril 2014

Ouverture de la

Coupe Rhône-Alpes de Vélo Trial

à *Saint Pantaléon Les Vignes*
(Drôme)

Restauration & Stands sur place

Infos : 04.75.27.96.68

rtf26.blogspot.com



Dates à retenir

13 Avril	Trial
01 Mai	Vide grenier
11 Mai	Sortie Karting à Lavilledieu
18 Mai	Sortie pedestre
25 Mai	Élections Européennes
21 Juin	Fête de la musique
19/20 juillet	Fête Votive



Directeur de la publication: Céline LASCOMBES- Responsable de la rédaction: Françoise FELIX
Maquette, rédaction et mise en page: Nadine GIGONDAN Illustration couverture: Jean-Pierre MANCIP